

# SOMMAIRE

#### I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

\* Séance du 3 février 2020

5

Date de parution : 7 février 2020

# I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

Séance du 3 février 2020

Catherine CLERC

04.75.66.77.15 CC/AC

Privas, le 3 février 2020

#### RELEVE DES DELIBERES DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 3 FEVRIER 2020

\_\_\_\_

**DESIGNATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE : Camille JULLIEN** 

\_\_\_\_\_

**Présent(e)s**: ALLEFRESDE Laurence, BASTIDE Bérengère, BARBATO Stéphanie, BOURJAT Laëtitia, BUIS Sabine, CHAREYRE Sandrine, CONSTANT Jean-Pierre, COTTA Robert, CHAZE Max, DALVERNY Jérôme, DUBAY Jacques, DUBOIS Sylvie, DUCHAMP Denis, FINIELS Martine, FOUR Christine, GAUCHER Sylvie, JULLIEN Camille, L'HERMINIER Raoul, MAISONNAT Pierre, MALFOY Christine, PALIX Dominique, PEVERELLI Olivier, PLENET Simon, QUENETTE MarcAntoine, ROCHE Bernadette, SERRE Laëtitia, TERRASSE Pascal, UGHETTO Laurent, VALLON Jean-Paul, VENTALON Anne, WEISS Maurice.

**Absent(e)s excusé(e)s :** MM. FEROUSSIER Christian (Pouvoir à Martine FINIELS), ROYER Brigitte (pouvoir à Denis DUCHAMP), SAULIGNAC Hervé (Pouvoir à Sandrine CHAREYRE).

#### Mission 1 : Solidarités, insertion et accès aux droits

#### Politique 13 : Personnes âgées

#### > DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Solidarités

DIRECTION: Domicile et Coordination

## 1.2 VALIDATION DU PROGRAMME COORDONNE DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE - 2020-2023

#### A l'Unanimité.

**Approuve** le cahier des charges de l'appel à projet 2020 « Développer la prévention et le bien-être et le bien vieillir en santé des seniors » dans le cadre des dispositifs de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie Ardèche, tel que proposé en annexe 1 et en **autorise** la publication.

#### Politique 14 : Personnes handicapées

- > DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Solidarités
  - DIRECTION: Autonomie des Pers. Agées et des Pers. Handicapées

#### 1.30 FRAIS DE DEPLACEMENTS - ENSEIGNANTS REFERENTS

#### A l'Unanimité.

**Autorise** la prise en charge par le Département des frais des enseignants référents handicap désignés par la Direction Académique de l'Education Nationale pour la période septembre 2019/juillet 2020, selon les barèmes règlementaires en vigueur.

#### Politique 15 : Action sociale et insertion

- > DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Solidarités
  - DIRECTION: Action Sociale de Proximité et de l'Insertion

#### 1.1 POLITIQUE ACTIONS SOCIALES

#### A l'Unanimité.

Alloue les subventions aux structures et aux actions suivantes :

STRUCTURE	ACTION	MONTANT 2020	NATURE FINANCEMENT
Restaurants du Coeur	Aide Alimentaire	10 000,00 €	Convention (annexe 1)
Centre socio culturel Villeneuve de Berg	Epicerie sociale	3 000,00 €	Subvention
Mot à Mot	Ecrivain Public	20 000.00 €	Convention (annexe 2)

**Autorise** le président à signer les conventions relatives au Secours Catholique, à l'AMAV, au Secours Populaire, à l'UDAF, à Banque Alimentaire et à Mot à Mot.

#### 1.2 ACTIONS D'INSERTION

#### A l'Unanimité,

#### Politique en faveur de l'insertion

**Alloue** une subvention de 50 000€ à l'association Territoire et Compétences - Maison De l'Emploi et de la Formation de l'Ardèche méridionale, concernant la facilitation des clauses sociales, **approuve** la convention (annexe 1), et **autorise** le Président à la signer,

#### Politique 16 : Logement et politique de la ville

#### 1.3 POLITIQUE LOGEMENT ET HABITAT

#### A l'Unanimité,

**Approuve** la convention de partenariat avec ENGIE dans le cadre du Fonds Unique Logement **et autorise** le Président à la signer ainsi que les avenants fixant le montant de la contribution annuelle d'ENGIE.

## Mission 2 : Epanouissement de la personne, éducation et citoyenneté

#### Politique 21 : Education

- > DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Citoyenneté et Transition des Territoires
  - DIRECTION: Education, de la Jeunesse et de la Vie Associative
    - SERVICE : Education et Relations aux Collèges

## 2.4 ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS EDUCATIFS DES COLLEGES ARDECHOIS

#### A l'Unanimité,

Valide le règlement "Accompagnement des projets éducatifs des collèges ardéchois" figurant en annexe 1.

**Valide** les règlements "Activités Physiques de Pleine Nature horaires regroupés" et "Accompagnement au savoir nager" figurant en annexes 2 et 3.

#### Politique 22 : Culture

- DIRECTION: Culture
  - SERVICE : Administration Générale, Ressources et Evaluation

#### 2.5 CULTURE

#### A l'Unanimité,

**Approuve** les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2022 relative au projet Dolmens liant le Département et les Communautés de Communes des Gorges de l'Ardèche, Pays des Vans en Cévennes et Pays de Beaume-Drobie (annexe 1) et autorise le Président à la signer.

**Approuve** les termes de la convention annuelle d'objectifs entre le Département et l'association Jean Ferrat Culture et Chansons pour 2020 **(annexe 2) et autorise** le Président à la signer.

**Approuve** le lancement d'un marché sans publicité avec négociation afin de retenir un prestataire extérieur à qui sera confié la réalisation de la mission d'appui à la mise en œuvre du schéma départemental de lecture publique 20/22.

**Approuve** le vote d'un tarif spécial de 4 € pour les entrées au MuséAl pour les adultes détenteurs de la carte « Visites Passion » relative au MuséAl.

**Approuve** les termes de la convention entre le Département et le CNAS (**Annexe 3**), **autorise** le Président à la signer et **approuve** les tarifs suivants, qui en résultent, pour les membres du CNAS :

Entrée adulte	3,50 €
Entrée enfant	1,50 €
Visite guidée site ou musée adulte	4,50 €
Visite guidée site ou musée enfant 6-16ans-Etudiant- personnes handicapées	2,50 €
Entrée enfant -de 6 ans	Gratuit
Atelier de médiation pour tous à partir de 4 ans	2,50 €

**Approuve** les termes de la convention entre le Département et le camping du Domaine d'Imbours de Larnas (**Annexe 4**), **autorise** le Président à la signer et **approuve** les tarifs suivants, qui en résultent, pour les clients du Domaine d'Imbours :

Entrée adulte	3,50 €
Entrée enfant	1,50 €
Visite guidée site ou musée adulte	4,50 €
Visite guidée site ou musée enfant 6-16ans-Etudiant- personnes handicapées	2,50 €
Entrée enfant -de 6 ans	Gratuit
Atelier de médiation pour tous à partir de 4 ans	2,50 €

**Approuve** les termes de la convention entre le Département et le photographe Nicolas DUROT **(Annexe 5)** et **autorise** le Président à la signer.

#### Politique 23 : Sport

DIRECTION: Politiques Territoriales

SERVICE : Sport

#### 2.6 SPORT

#### A l'Unanimité,

**Attribue** une subvention de 2 000 € à la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas au titre de la rénovation de ses panneaux d'information randonnées, dits panneaux « porte d'entrée ».

Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 913 sous fonction 32 du budget départemental.

#### Politique 24 : Jeunesse, citoyenneté et solidarité internationale

- DIRECTION: Education, de la Jeunesse et de la Vie Associative
  - SERVICE : Jeunesse, Vie Associative et Solidarité Internationale

## 2.7 SOLIDARITE INTERNATIONALE COOPERATION DECENTRALISEE SENEGAL

#### A la Majorité,

Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)

**Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)** 

Alloue une aide de 50 000 € à l'association ADOS de Bourg-lès-Valence.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 930 sous-fonction 048 du budget départemental.

**Approuve** le renouvellement de la convention de maîtrise d'œuvre entre le Département de l'Ardèche et l'association ADOS de Bourg-lès-Valence.

**Approuve** le renouvellement de la convention générale de coopération décentralisée entre le Département de l'Ardèche et le Département de Matam au Sénégal

**Autorise** le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département les dites conventions.

#### 2.8 AUTRES ACTIONS JEUNESSE

#### A l'Unanimité.

## I. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROJETS JEUNESSE DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE ET D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE :

**Alloue 25 400 €** de subventions au titre du soutien aux actions jeunesse des structures d'éducation populaire selon la répartition figurant en annexe 1 de la présente délibération.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 933 sous fonction 33 du budget départemental.

**Prend acte** que la convention de partenariat triennale approuvée en avril 2019 est passée avec l'Association Bois Vignal Habitat Jeunes, domiciliée avenue de Bois-Vignal, 07200 Aubenas, établissement secondaire de :

"L'association Foyer De jeunes Ouvriers, Bois Vignal Habitat Jeunes, dont le siège social était sis 8 rue de la manutention 26000 Valence, "

Le numéro SIRET: 779 469 717 00028 est inchangé.

### II. CONVENTIONNEMENT AVEC AMESUD POUR LE DEVELOPPEMENT DU SERVICE CIVIQUE ET DE LA MOBILITE INTERNATIONALE :

**Approuve** la convention de partenariat pour les années 2020-2022 avec l'association AMESUD telle que présentée en annexe 2.

**Autorise** le Président du Département de l'Ardèche à signer au nom du Département ladite convention.

**Alloue 21 500 €** de subventions à l'association AMESUD au titre du soutien au développement du service civique et de la mobilité internationale des jeunes ardéchois.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

## 2.9 INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES UN PERMIS POUR L'EMPLOI

#### A l'Unanimité,

**Alloue** au titre du dispositif "Un permis pour l'emploi", les aides aux jeunes figurant en annexe pour un montant total de 2 500 €.

Les crédits budgétaires nécessaires seront engagés sur l'AE PERMISJEUN et mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

**Autorise** le Président du Département de l'Ardèche à signer au nom du Département les conventions de partenariat avec les auto-écoles dont le modèle a été approuvé le 5 novembre par délibération n° 2.16.1.

#### 2.10 VIE ASSOCIATIVE ET ANCIENS COMBATTANTS

#### A l'Unanimité,

**Approuve** l'avenant financier 2020 à intervenir avec l'Office National des Anciens Combattants de l'Ardèche pour un montant de **4 900** € et **Autorise** le Président à le signer au nom du Département.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 935 sous fonction 58 du budget départemental.

Alloue une subvention de 4 000 € à l'Association Scouts et Guides de France Ardèche Drôme.

**Approuve** la convention triennale à intervenir avec l'Association "Scouts et Guides de France Ardèche Drôme" 2020-2022 et **Autorise** le Président à la signer au nom du Département.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 933 sous fonction 33 du budget départemental.

#### Mission 3: Aménagement et soutien aux territoires

#### Politique 31 : Routes et mobilités alternatives

- > DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Patrimoine, Numérique, Mobilités
  - DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
    - SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

#### 3.11 GESTION DU FONCIER ROUTIER

#### A l'Unanimité,

**Approuve** la vente d'immeuble au profit du Département de l'Ardèche, dans le cadre de travaux routiers, telle que présentée selon le tableau suivant et autorise la signature de l'acte correspondant au nom du Département de l'Ardèche :

#### **ACQUISITIONS FONCIERES**

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface à céder en m2	Prix €/m2	Indemnité principale Euros	Indemnité accessoire Euros	Indemnité totale Euros	Opération/ Propriétaire
RD 206A – régular	isation fond	ière					REGUL
ANNONAY	AD 236	30 048				GRATUIT	COMMUNE D'ANNONAY

DIRECTION: Routes et Mobilités

SERVICE : Aménagement

#### 3.12 INDEMNITES D'EXPLOITATION

#### A l'Unanimité,

**Approuve** les indemnisations des exploitants, dans le cadre de travaux routiers, telle que présentée selon le tableau suivant :

#### I.- INDEMNITES D'EXPLOITATION

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface à céder en m 2	Calcul des indemnités	Indemnité totale	Opération/ Exploitant
RD 86 – recalibra BOURG ST AND		PR118.560	à 120.050 – commune de ST MONTA	AN et	19E92108
ST MONTAN	AT 146	520	Création de tourniére et reprise d'ancrage 2 405.50 Perte d'exploitation 2 138.40 Perte du capital végétal 990.00 Arrachage de 3 chênes 500.00	6 033.90	HEBRARD Philippe
	AT 489	1006	Création de tourniére et reprise d'ancrage 3 129.50 Perte d'exploitation 5 640.00 Perte du capital végétal 2 820.00 Arrachage de végétation 1 000.00	12 589.50	Domaine de Cousignac
BOURG ST ANDEOL	AL 130	530	Création de tourniére et reprise d'ancrage 1 763.00 Perte d'exploitation 3 438.00 Perte du capital végétal 2 860.00 Arrachage de végétation 100.00	8 161.00	POMMIER Raphael

SERVICE: Pilotage Routes

#### 3.13 TRAVERSES

#### M. DUBAY ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : Pour 33

Valide le dossier présenté par la commune de Les Vans

**Attribue** au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressant la voirie départementale, une participation de 44 708,16 euros à la commune de Les Vans.

**Approuve** la convention portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la commune de Les Vans pour la réalisation de l'aménagement sur la route départementale 901.

Autorise le Président du Conseil Départemental à la signer au nom du Département.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'AP REHABILITATION TIERS (VOIRREHAB 2019/1), opération 17AGLO92 et mandatés sur le chapitre 916 sous-fonction 621 du budget départemental.

Valide le dossier présenté par la communauté de communes Rhône-Crussol.

**Attribue** au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressant la voirie départementale, une participation complémentaire de 7 987.87 euros à la communauté de communes Rhône-Crussol pour l'aménagement de la traverse d'agglomération d'Alboussière

**Approuve** l'avenant à la convention portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la communauté de communes Rhône-Crussol pour la réalisation de l'aménagement de la traverse d'agglomération d'Alboussière sur la route départementale 533.

Autorise le Président du Conseil Départemental à le signer au nom du Département.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'AP REHABILITATION TIERS (VOIRREHAB 2019/1), opération 17AGLO92 et mandatés sur le chapitre 916 sous-fonction 621 du budget départemental.

#### 3.14 AUTORISATIONS DE PROGRAMME ROUTIÈRES RÉHABILITATION

#### A l'Unanimité.

**Affecte** les autorisations de programmes de l'AP 2017-1 VOIRREHAB aux opérations « mères » ci-après :

Numéro opération	AP en place	Propositions	Nouveau montant	LIBELLE OPERATION
17MERE92	61 869 700,85	10 200 000	72 069 700,85	Réhabilitation des chaussées
17MERE69	3 000 000	0	3 000 000	Réhabilitation suite à des aléas
17MERE06	12 700 000	4 500 000	17 200 000	Réhabilitation des OA
17MERE07	5 100 000	0	5 100 000	Réhabilitations spécifiques en prévention des risques naturels
17MERE04	4 400 000	1 250 000	5 650 000	Réhabilitations diverses de sécurité
17MERE95	170 000	50 000	220 000	VOIRIE TV

**Affecte** les autorisations de programmes de l'AP 2019-1 VOIRREHAB aux opérations « mères » ci-après :

Numéro opération	AP en place	Propositions	Nouveau montant	LIBELLE OPERATION
17MERE92	1 120 000	750 000	1 870 000	Réhabilitation des chaussées
17MERE69	60 000	0	60 000	Réhabilitation suite à des aléas
17MERE06	50 000	0	50 000	Réhabilitation des OA
17AGGLO92	3 170 000	2 950 000	6 120 000	Traverse

#### 3.15 AUTORISATION DE PROGRAMMES ROUTIERS AMÉNAGEMENTS

#### A l'Unanimité,

**Affecte** les autorisations de programmes de l'AP 2017-1 VOIRAMGT aux opérations présentées en annexe.

**Affecte** les autorisations de programmes de l'AP 2017-2 VOIRAMGT aux opérations présentées en annexe.

**Affecte** les autorisations de programmes de l'AP 2019-1 VOIRAMGT TIERS aux opérations présentées en annexe.

Définit les opérations de l'annexe au sens du code de la commande publique.

SERVICE : Réhabilitation et Patrimoine

# 3.16 CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LES DEPARTEMENTS DE L'ARDECHE ET DE LA DROME POUR LA REFECTION DE LA COUCHE DE ROULEMENT DU PONT DES LONES

#### A l'Unanimité,

**Approuve** les termes de la convention ci-annexée, avec le Département de la Drôme définissant les modalités de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réfection de la couche de roulement du Pont des Lônes.

**Autorise** le Président du Conseil Départemental à signer cette convention avec le Département de la Drôme.

#### Politique 32 : Solidarité avec les territoires et eau

- DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Citoyenneté et Transition des Territoires
  - DIRECTION: Dir Projets Stratégiques et Administration Générale DGACTT
    - SERVICE : Projets Stratégiques et Administration Générale DGACTT

#### 3.17 CONVENTION ANNUELLE MISSIONS HISTORIQUES SDEA 2020

#### M. TERRASSE ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : Pour 33

**Approuve** les termes de la convention annuelle de partenariat entre le Département et le SDEA relative au cœur de mission du SDEA, jointe en annexe ;

Autorise le Président à la signer ;

Attribue les aides suivantes décrites dans la convention :

- 20 000 € au titre de la participation statutaire du Département au SDEA.
- 501 088 € au titre de l'aide au fonctionnement.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 937 – fonction 74 du budget départemental.

- DIRECTION: Politiques Territoriales
  - SERVICE : Solidarité avec les Territoires / Eau

## 3.28 DISPOSITIF D'AIDES EXCEPTIONNELLES DESTINE AUX COLLECTIVITES AYANT SUBI DES DOMMAGES OCCASIONNES PAR LE SEISME DU 11 NOVEMBRE 2019

#### A l'Unanimité,

**Approuve** le dispositif d'aides exceptionnelles destiné aux collectivités ayant subi des dommages occasionnés par le séisme du 11 novembre 2019 tel que figurant en annexe.

#### Mission 4 : Cadre de vie et développement durable

#### Politique 41 : Environnement et forêt

- DIRECTION: Politiques Territoriales
  - SERVICE : Espaces Naturels / Forêt

#### 4.18 FORÊT - FILIÈRE BOIS

M. L'HERMINIER ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : Pour 33

<u>Délibération n°1</u>: Forêt

## CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ET LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE (P.N.R. M.A.)

**Attribue** une subvention maximale de 30 000 € au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, pour les 3 années du programme d'actions pluri-partenarial intitulé « Reconquête de la châtaigneraie bois des Monts d'Ardèche », (soit un maximum de 10 000 € par an), avec une date d'engagement de l'opération fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Approuve** les termes de la convention triennale entre le Département de l'Ardèche et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, telle que figurant en annexe à la présente délibération, concernant un programme d'actions pluri-partenarial intitulé « Reconquête de la châtaigneraie bois des Monts d'Ardèche », et dont le P.N.R. M.A. est chef de file, et

Autorise le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 937 sous fonction 738 du budget départemental.

A l'Unanimité,

Délibération n°2 : Forêt - Filière bois

#### SOUTIEN À L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES DE LA FILIERE FORET-BOIS

#### > Territoire Ardèche : S.A.S. CERIBOIS

**Attribue**, une subvention de 12 500 € à la S.A.S. CERIBOIS, laboratoire d'essai et d'expertise sur le matériau bois, pour élaborer un modèle économique innovant valorisant la châtaigneraie autour de la chimie verte et des produits d'aménagement extérieur.

La subvention du Département représente 10% d'une dépense éligible plafonnée à 125 000 € H.T.

**Approuve** les termes de la convention à intervenir entre le Département de l'Ardèche et la S.A.S. CERIBOIS, telle que présentée en annexe 1, et **Autorise** le Président du Conseil départemental à la signer.

#### > Territoires Ardèche - Drôme : S.A.R.L. MOUNIER BOIS

**Attribue**, une subvention de 20 000 € à la S.A.R.L. MOUNIER BOIS, pour étudier la faisabilité d'une unité de production de « bloc bois » comme système de construction neuve ou rénovation dans l'habitat individuel.

La subvention du Département représente 16,66% d'une dépense éligible plafonnée à 120 000 € H.T.

**Approuve** les termes de la convention à intervenir entre le Département de l'Ardèche et la S.A.R.L. MOUNIER BOIS, telle que présentée en annexe 2, et **Autorise** le Président du Conseil départemental à la signer.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 919 sous fonction 928 du budget départemental.

#### Politique 42 : Espaces naturels sensibles

#### 4.19 ESPACES NATURELS SENSIBLES

Mme MALFOY et M. DUBAY ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : Pour 32

#### I. CONVENTIONS ARDECHE NATURE (C.A.N.)

I.1. Avenant n° 2 à la C.A.N. relative à la gestion du site remarquable de proximité « Trou de la Lune » dans la vallée de l'Ibie

**Approuve** les termes de l'avenant n° 2 à la convention Ardèche Nature avec le S.M.G.G.A. et ses pièces jointes, telles que présentées en annexes 1, 2 et 3 à la délibération et **autorise** le Président du Conseil départemental à le signer.

#### I.2. C.A.N. du site E.N.S. des « Massifs calcaires de Crussol et Soyons »

**Approuve** les termes de la Convention Ardèche Nature avec la Communauté de communes Rhône - Crussol pour un montant total de 102 869 € sur 3 ans (2019-2021) de subventions départementales, telle que figurant en annexe 4, ainsi que la carte de l'E.N.S. «Crussol – Soyons», le tableau de synthèse des actions et les fiches actions correspondantes figurant respectivement en annexes 4a, 4b et 4c, et **autorise** le Président du Département à signer ladite convention.

## II. APPROBATIONS DE SUBVENTIONS INSCRITES DANS LES CONVENTIONS ARDECHE NATURE ET LEURS AVENANTS

**Attribue**, en application des Conventions Ardèche Nature et de leurs avenants respectifs, les subventions aux maîtres d'ouvrage présentées dans le tableau détaillé figurant en annexe 5 de la délibération, pour un montant total de 39 750 €.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur les chapitres 917 et 937, sous-fonction 738 du budget départemental.

#### > DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Patrimoine, Numérique, Mobilités

- DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
  - SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

#### 4.20 GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

#### A l'Unanimité,

**Approuve** l'acquisition référencée dans le tableau ci-annexé, pour une surface de 1 205 m², et pour un montant total de 1 021.66 € hors frais d'acte associés à prélever sur la ligne de crédit 28395 Acquisitions terrains ENS

Autorise la signature de l'acte de vente à intervenir au nom du Département de l'Ardèche.

Autorise la levée d'option d'achat de la promesse de vente ci-jointe.

#### Mission 5 : Economie et attractivité du territoire

#### Politique 52 : Agriculture

#### DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Citoyenneté et Transition des Territoires

- DIRECTION: Politiques Territoriales
  - SERVICE : Solidarité avec les Territoires / Eau

#### 5.21 AGRICULTURE

#### A l'Unanimité,

#### **PLAN REGIONAL TRUFFES 2019-2021**

**Attribue**, au titre du dispositif relatif au Plan Régional Truffes 2019/2021, les subventions présentées en annexe pour un montant de 2 805,00 €.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 919 sous fonction 928 du budget départemental.

#### Politique 53 : Développement économique

## 5.22 REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITES LUCIEN AUZAS DE LAVILLEDIEU

#### A l'Unanimité,

**Prend acte** de la prolongation d'un an du délai de validité de la subvention attribuée à la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas pour la requalification de la zone d'activités Lucien Auzas dans la Commune de Lavilledieu, soit jusqu'au 11 septembre 2021.

**Approuve** les termes de l'avenant à la convention tel que présenté en annexe et **autorise** le Président du Conseil départemental à le signer.

#### Mission 6: Ressources

#### Politique 61 : Finances

- > DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Direction Générale des Services (DGS)
  - DIRECTION: Finances, Appui et Conseil

## 6.23 AVENANT N° 1 A LA CONVENTION FINANCIERE PASSEE AVEC LA COMMUNE DE SOYONS

A l'Unanimité,

**Approuve** l'avenant n° 1 à la convention financière joint en annexe.

Autorise le Président à le signer.

#### Politique 63 : Informatique et systèmes d'information

- > DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Patrimoine, Numérique, Mobilités
  - DIRECTION: Systèmes d'Information et Usages Numériques
    - SERVICE : Ingénierie des Systèmes d'informations

#### 6.24 REFORME ET ALIENATION TELEPHONIE MOBILE

A l'Unanimité,

Approuve la réforme et la cession du matériel téléphonique mobile détaillé dans le tableau joint :

- à Monsieur Alain ROLAND pour un montant de 50,00 euros,
- à Monsieur Bernard PERUCHON pour un montant de 205,88 euros.

#### Politique 64 : Patrimoine et logistique

- DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
  - SERVICE : Garage et Ateliers Mécaniques

## 6.25 INFORMATION SUR LA VENTE DE VEHICULES, ENGINS ET MATERIELS TECHNIQUES

A l'Unanimité.

Prend acte de la liste des acquéreurs et des prix d'achat correspondants :

• liste des biens vendus issus de la réforme du 1er juillet 2019 :

Code véhicule	Modèle / Marque Immatriculation	Acquéreur	Prix plancher	Prix Achat
TA115 + BB024	AS-301-LV Tracteur agricole RENAULT : 21D3117 + D/TA 115 Balayeuse arrière RABAUD	Mairie de Lalevade	3 000 €	4 152 €
BL001	Nettoyeur HP / KARCHER HDS 695SX	Activemploi	50 €	70 €
BL003	Nettoyeur HP / KARCHER HDS 895	Activemploi	50 €	70 €
TX028	BABYDRO / THOMAS D/TX028	SARL LEVEQUE	1 500 €	1 500 €
NB162	ETRAVE PAPILLON / DIC E12 AI 03 530	LEVEQUE Gilbert	500€	1 650 €
NB164	ETRAVE PAPILLON DIC E12 / 585	LEVEQUE Gilbert	500€	1 650 €
LOT1	Cuve air 500 Litres Sécheur air ABAC AD110 051976 Compresseur d'air DEVILBISS	BRACQUART Laurent	150€	459 €
	Démonte pneus VL FACOM UTM 300A	COSTE Jean Paul	150 €	211.26 €
	Démonte pneus VL RAVAGLIONI	HUGON Jean Marie	150€	276.30 €
ATTLEV06	Cric rouleur CMU 10t	ROCHETTE Jean Luc	50€	80 €
NB 192	ETRAVE PAPILLON / ASSALONI 11999	LEVEQUE Gilbert	50€/tonne	230 €

• liste des biens issus d'une précédente réforme et qui ont été reproposés à la vente, dont certains avec un prix plancher dévalué compte tenu de la vétusté :

Code	Modèle / Marque	Λοσιιόνοιικ	Driv planahar	Driv Ashat
véhicule	<b>Immatriculation</b>	Acquéreur	Prix plancher	Prix Achat
LB403	KANGOO EXPRESS / RENAULT 8069 QK 07	MUNIOS Florian	<del>1000 €</del> 750 €	826 €
CC078	M 150 13 C / RENAULT 424 NR 07	BACONNIER Laure	<del>2 500 €</del> 1 000 €	1 100 €
CC080	130 E 15 / IVECO 2973 NV 07	RODIER Frédéric	<del>5 000 €</del> 1 000 €	1 555 €
TX027	SUPER HYDRO / THOMAS D/TX027	SARL LEVEQUE	<del>5 000 €</del> 2 500 €	3 250 €
TP011	760 MF / MASSEY FERGUSSON D/T011 Tractopelle	LEVEQUE Gilbert	<del>3 600 €</del> 1 000 €	1 300 €
PAH25	Agilis Snowice 81 / MICHELIN 225/70 R15C 112R	TESTON Romain	30 €	40 €
PAH03	Agilis / MICHELIN 195/65/R16	TESTON Romain	20 €	40 €
NH071	TYPE6 / ACOMETIS 7389	LEVEQUE Gilbert	500 € 50€/tonne	160 €
BR001	BM150 / NOREMAT VLCJFK1301TRO9701	LEVEQUE Gilbert	50€/tonne	200 €

**Prend acte** de la liste des biens à remettre en vente dont certains avec un prix plancher dévalué compte tenu de la vétusté :

Code	Immatriculation	Marque	Modèle	Année	Km ou Heures	Prix plancher en €
LA446	FH-941-GF	RENAULT	CLIO 1.2 Essence	20/07/2005	194 753	<del>(1 200)</del> 800
DP041	DK 592 EY	TROUILLET	ACMAR 15000 L	2014	/	45 000
DR005	102	TRASSAR	T251 V2	07/12/1990	10 800	<del>(1 500)</del> 1 200

**Prend acte** de la liste des biens invendus à détruire : vente au poids auprès de démolisseurs agréés :

Code	Immatriculation et / ou identification	Marque	Modèle	Année	Km ou Heures
CA002	7251NM07	PEUGEOT	BOXER diesel 9 places	16/03/1995	142600
CA243	1404 PY 07	RENAULT	Master DCB	16/11/04	215 500
CED29	CX-272-JV	THOMAS	VF9MCKBF21W036103	09/06/1999	7623
NH056	HF218789C	ARVEL	HF4035ID	12/10/1998	/
NH059	HF213179R	ARVEL	HF4035ID	30/11/1998	/
NH061	HF213479R	ARVEL	HF4035ID	30/11/1998	/
NH067	HF218889	ARVEL	HF4035ID	01/02/1998	/
NB171		BIALLER H5	ETRAVE PAPILLON	01/12/1992	/
NB200	3271	BIALLER H5	ETRAVE PAPILLON	01/10/2001	
LB414	1415QP07	RENAULT	Kangoo VP 5 pl	29/08/2008	223060
CA226	9153PM07	RENAULT	MASTER TOLE	03/06/2002	220900
CA241	1402PY07	RENAULT	MASTER DCB	16/11/2004	216583
CA242	1403PY07	RENAULT	MASTER DCB	16/11/2004	229150
CA248	7087QA07	RENAULT	MASTER DCB	07/07/2005	241765

Prend acte de la liste des biens invendus à détruire :

Code	Immatriculation	Marque	Modèle	
PAH30	195 / 70 R15 92H	MICHELIN	4x4 Sunchrone	
PAN31	145 / 80 R13 74S	DUNLOP	Tubeless	
PAH40	225 / 65 / 16C	MICHELIN	Agilis.Snoice	
Lot d'une cinquantaine de filtres auto (à huile, à gasoil, à air).				

SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

#### 6.26 GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

Mme MALFOY ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : Pour 33

<u>Délibération n°1</u>: Autorisation pour travaux d'entretien de la végétation au profit de l'établissement public territorial du bassin versant de l'Ardèche sur une parcelle propriété du Département de l'Ardèche commune d'Ucel

**Approuve l**'autorisation d'intervention en vue de l'entretien de la parcelle cadastrée section AB n°180 commune d'UCEL, lieu-dit « Dugradus » au profit de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche

**Approuve** la signature de l'autorisation ci-annexée.

#### A l'Unanimité,

## <u>Délibération n°2</u> : Convention portant sur le déploiement de la fibre optique commune de Saint Andéol de Berg

**Approuve** le passage à titre gratuit d'équipements aériens impactant la parcelle section A n°127, sur la commune SAINT ANDEOL DE BERG.

**Approuve** la signature au nom du Département de l'Ardèche de la convention de servitude au profit du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN), ci-annexée.

#### A l'Unanimité.

## <u>Délibération n°3</u>: Protocole d'accord pour la réalisation d'un centre d'entraînement à l'usage des Arts du Cirque sur la Commune de Bourg St Andéol

**Approuve** le protocole d'accord entre la commune de Bourg St Andéol, la Communauté de Communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche et le Département de l'Ardèche pour la réalisation d'un centre d'entraînement à l'usage des arts du cirque en vue de son intégration au pôle national des arts du cirque géré par La Cascade, ci-annexé.

**Approuve** sa signature au nom du Département de l'Ardèche.

#### Politique 65 : Administration générale

#### > DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Direction Générale des Services (DGS)

DIRECTION: Dir Etude Juridique et Ressources Documentaires

#### 6.29 PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

#### A l'Unanimité,

**Approuve** le modèle de protocole d'accord transactionnel (annexe) à intervenir avec Monsieur Joël ANJOLRAS.

**Autorise** le Président à signer au nom du Département le protocole transactionnel afin de mettre un terme au litige opposant le Département à Monsieur Joël ANJOLRAS.

SERVICE: Commande Publique, Achat et Approvisionnement

#### 6.27 COMMANDE PUBLIQUE

#### A l'Unanimité,

**Approuve** les définitions d'opérations spécifiques de travaux, de services et de fournitures détaillées en annexes numérotées de 1 à 5 :

- Programme de maintenance des bâtiments départementaux pour l'année 2020 (**annexes n°1 à 3**). Seront additionnés les montants des opérations listées en annexe présentant une unité fonctionnelle, technique ou économique en vue de respecter les règles de la commande publique.

- Programme de maintenance des bâtiments ENS pour l'année 2020 (**annexe n°4**). Seront additionnés les montants des opérations listées en annexe présentant une unité fonctionnelle, technique ou économique en vue de respecter les règles de la commande publique.
- Programme de maintenance des collèges départementaux pour l'année 2020 (annexe n°5) comprenant le programme d'accessibilité et le programme d'acquisition et de renouvellement du matériel de cuisine. Seront additionnés les montants des opérations listées en annexe présentant une unité fonctionnelle, technique ou économique en vue de respecter les règles de la commande publique.

#### A l'Unanimité,

<u>Délibération n°2</u>: Information sur la signature des contrats suite à l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres (Annexe 6)

**Il est donné acte** du compte rendu des contrats passés par le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche :

Se référer à l'annexe n°6.

Les contrats objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS - Tél. : 04.75.66.75.66.

#### A l'Unanimité,

<u>Délibération n°3</u>: Information sur la passation des contrats soumis à la commission Ad'hoc (Annexe 7)

**Il est donné acte** du compte rendu du contrat passé par le Président du Conseil Départemental soumis à l'avis préalable de la Commissions Ad Hoc :

Se référer à l'annexe n°7.

Le contrat objet de la présente délibération peut être consulté au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS – Tél. : 04.75.66.75.66.

#### A l'Unanimité,

#### <u>Délibération n°4</u>: Dispositions diverses (Annexe 8)

**Approuve** les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes, jointe en **annexe n°8**, entre le Département de l'Ardèche et la Commune Privas pour la réalisation de deux giratoires sur la RD 104.et **autorise** le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche à la signer au nom du Département pour exécution.

\*\*\*\*\*

#### > Etant stipulé :

- que l'ensemble des annexes (en particulier conventions et avenants cités) sont consultables au Secrétariat Général et Relation à l'Usager, Pôle Assemblées et dans les Services du Département.

\*\*\*\*\*\*

La séance a été levée à 11 h 00

#### POUR COPIE CONFORME AUX ORIGINAUX DÉPOSÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Pour le Président, Le Directeur Général des Services Départementaux

Antonin JIMENEZ



